



CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE MISE A JOUR SITE INTERNET

Entre les soussignés :

D'UNE PART

La **société Creerweb.fr**

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le

numéro Siret : 795 125 988 00019

Représentée en la personne de M EGIZIANO ANTOINE Webmaster et responsable de la société creerweb.fr siège social 5 impasse des Huppes 66 700 Argeles sur mer

Dénommé « le Prestataire »,

ET D'AUTRE PART LE CLIENT :

.....

Dénommé « le Client »,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le présent contrat met en place les conditions de maintenance du site : ***Dans le cadre de la gestion courantes des opérations de mises à jour classiques, mise en ligne, textes, référencement ciblé, mise à jour réseaux sociaux, images et pages demandées par le prestataire en fonction des conditions précisées ci- dessous :***

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat est un contrat de maintenance informatique ayant pour objet l'entretien et la mise à jour du site : dont la propriété suivant les clauses générales des gestions des sites internet est celle du client.

La prestation consiste : ***mises à jour du site du client ci-dessus désigné et maintenance dans le cadre des modifications des textes, mise à jour de prix, images et nouvelles pages, réseaux sociaux, référencement sur les pages existantes, suivi du positionnement du site et du marketing, aide pour réseaux sociaux.***



Durée maxi : 2h par mois à compter de la signature de ce contrat, toute utilisation du mois ne peut être reportée sur le mois suivant.

Au-delà de 3h de travail mensuel les travaux seront payés suivant un tarif préférentiel égal à 50 % du prix affiché dans le cahier des prestations de la société.

ARTICLE 2 : PRIX TTC

Soit le prix est forfaitaire :

- **Durée du contrat 1 an : forfait mensuel 30 € par mois sur 12 mois (prix tarif horaire normal 80 euros de l'heure soit un abonnement de 30 euros au lieu d'une facturation de 180 €)**

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 1 ci-dessus, le Client versera au Prestataire

La somme forfaitaire de 30€ par mois suivant le contrat désigné (3, 6, 12 mois) voir durée choisie art.3

ARTICLE 3 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la signature

Des présentes.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Les forfaits mensuels sont payables avant le 30 de chaque mois net, comptant, sans escompte suivant le moyen de paiement choisi par le client (espèces, chèques, virement)

Le Client pourra régler par chèque. Le Client devra le libeller à l'ordre de M EGIZIANO ANTOINE « CREERWEB.FR »

Et l'envoyer à l'adresse suivante : « Creerweb.fr » M EGIZIANO ANTOINE 5 IMPASSE DES HUPPES 66700 ARGELES SUR MER

Le paiement par chèque se fait par règlement net et sans escompte à la date de signature accompagnée de la version papier du contrat en cause ou la référence à ce contrat.

ARTICLE 5 : PENALITES

En cas de retard dans le paiement de plus de 15 jours, et après une mise en demeure restée infructueuse plus de 20 jours, le Prestataire s'exposera à une majoration pénalité de 5 € par jour de retard.

ARTICLE 6 : EXECUTION DE LA PRESTATION



Les interventions du Prestataire auront lieu sur le site du client désigné ci-dessus :

Le Prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

Le Client pourra être amené à produire tous les éléments nécessaires à la bonne conduite de la tâche.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à respecter les conditions normales d'utilisation du matériel et à appliquer strictement toutes les instructions données par le Prestataire.

L'installation devra être conforme aux normes html internet, ainsi que les supports d'information,

Toutes les modifications ultérieures exécutées par le client sont de sa propre responsabilité et dégage la responsabilité du prestataire.

ARTICLE 8 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Le Prestataire considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Le Prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

ARTICLE 9 : OBLIGATION DE COLLABORATION

Le Client tiendra à la disposition du Prestataire toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITES

Le Prestataire sera dégage de toute responsabilité en cas d'inobservation par le Client d'une des clauses du présent contrat.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du matériel, y compris en cas de pertes de données ou d'information, le Client devant avoir ses sauvegardes à jour.

Le Prestataire ne pourra être rendu responsable des pannes ou anomalies de fonctionnement du matériel, quelle que puisse être la durée de la panne ou de l'immobilisation avant la remise en marche normale.

Enfin, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas de force majeure, ou pour d'autres motifs indépendants de sa volonté tels que grèves, interruptions du travail, retard des prestataires, sinistres ou accidents.

ARTICLE 11 : SOUS-TRAITANCE

Le présent contrat ne pourra faire l'objet d'aucune sous-traitance.

ARTICLE 12 : CESSION DE CONTRAT

Le présent contrat est conclu en considération de la personne du Prestataire, qui ne pourra substituer de tiers dans la réalisation de la tâche définie à l'article 1.

ARTICLE 13 : RESILIATION

Le contrat pourra être résilié à tout moment par l'un ou l'autre intervenant, le prestataire ou le client, cette résiliation sera notifiée un mois à l'avance du terme de la prochaine échéance par message (email) et validation des messages par accusés de réception écrits, il ne sera pas nécessaire d'avoir une raison particulière à cette résiliation.

Dans cette hypothèse, les sommes déjà perçues par le Prestataire lui demeureront acquises et le Client pourrait faire l'usage le plus libre des informations qui lui auraient été communiquées, ou des documents d'ores et déjà remis.

ARTICLE 14 : INTERPRETATION DU CONTRAT

Le présent contrat et ses annexes contiennent tous les engagements des parties, et les correspondances, offres ou propositions antérieures à la signature des présentes, sont considérées comme non-avenues.

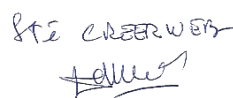
ARTICLE 16 : JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de

L'interprétation du présent contrat, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Perpignan.66.

Signature du client :

signature du prestataire



Date :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA SUD-MEDITERRANEE

23/05/2019

ARGELES SUR MER

00017

Tel. 0986988988 Fax. 0484881414

Intitulé du Compte : M. EGIZIANO ANTOINE

APP 1 RDC BAT C RES OLIVERAIE
5 IMPASSE DES HUPPES

66700 ARGELES SUR MER

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17106	00023	30000187530	78

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1710 6000 2330 0001 8753 078

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:

AGRIFRPP871